

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 9 décembre 2021**

Convocation adressée le 3 décembre 2021
Compte rendu affiché le 20 décembre 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 3 décembre 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Nathalie PERRIN-GILBERT, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Laurence CROIZIER, Richard MARION, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Absent(es) excusé(es) : Nadine GEORGEL, Tristan DEBRAY

Absent(es) : Corinne SUBAI, Samira BACHA-HIMEUR

Reçu le **24 DEC. 2021**

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Secrétaire de séance : Patrick ODIARD

Demande de versement du produit 2021 des dons et legs

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves les plus méritants de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Pour l'année 2021, le produit de ces dons et legs est le suivant :

	2021	2020 (pour information)
Legs Vallas	6 900 €	5.000 €
Legs Clot	12 000 €	0 €
Legs Bavoillot	300 €	400 €
Legs Teyssaire	0 €	17 €
Legs Teillere	700 €	1.300 €
Legs Passage	5 150 €	5.710 €
Total	25 050 €	12.427 €

Une répartition de ces sommes conforme aux volontés exprimées par les donateurs ainsi que la liste des élèves bénéficiaires seront soumises au vote du comité syndical lors d'une prochaine séance. Cette liste et les montants versés à chaque bénéficiaire seront transmis à la Ville de Lyon pour contrôle.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ sollicite auprès de la Ville de Lyon le versement du produit 2021 des dons et legs, soit la somme de **25.050 €**,
- ✓ dit que la somme sera inscrite en section de fonctionnement au compte 7713 de l'exercice en cours

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,
Nathalie PERRIN-GILBERT

